

SIMAJE du Pays de Lourdes

Séance du Comité Syndical
du 17 septembre 2020

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt , le dix sept septembre, le Comité Syndical, dûment convoqué le 11 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace Robert Hossein, avenue Alexandre Marqui à Lourdes en session ordinaire, sous la présidence de Thierry LAVIT, Président.

Etaient présents :

Stéphane AGUSSAN, Jean-Claude BEAUCOUESTE, Jean-Marc BOYA, Marie-Henriette CABANNE, Denise CAPOU, Christine CARRERE, Gérard CLAVE, Yannick COURADET, Jean-Georges CRABARIE, Jean-Luc DOBIGNARD, Laetitia DUBENT-TOUATI, Philippe ERNANDEZ, Marie ETCHEVERRY, Vincent FORTASSIN, Francine GALY, Christine GRIS, Emeline LABARRE, Julien LABORDE, Thierry LAVIT, Firmin LOZANO, Anthony MARTINEZ, Sandrine MAURA, Sylvie MAZUREK, Stéphane MILAN, Odette MINVIELLE-LARROUSSE, Marie-Claude MOULIET, Antoine NOGUEZ, Nicole PEREZ, Marie PLANE, Marie-Christine POMES, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Sylvie SILORET, Guy VERGES.

Etaient excusés :

Christiane ARAGNOU,
Stéphane ARTIGUES, donne procuration à Guy VERGES,
Jeannine BORDE,
Laurence DEMASLES, donne procuration à Sylvie MAZUREK,
Mohamed DILMI,
Michel GASTON, donne procuration à Nicole PEREZ,
Patrick LEFORT, donne procuration à Philippe ERNANDEZ,
Cécile PREVOST, donne procuration à Thierry LAVIT,
Paul SADER, est représenté par Robert MAURA, suppléant,
David SARROCA, est représentée par Marie-Pierre APRILE, suppléante,
Hélène SUBRA.

Secrétaire de séance : Yannick COURADET

N° 1 - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SIMAJE 2019

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Il est précisé que Mme Francine GALY est arrivée en séance lors de l'examen de la délibération n°5 Opération "Découverte Sports Vacances" 2020/2021.

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) prennent acte de la communication du rapport d'activités du SIMAJE de l'année 2019,
- 3°) indiquent que le rapport d'activités du SIMAJE 2019 sera adressé aux Maires des communes membres du SIMAJE et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des Conseils municipaux,
- 4°) la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 2 - INSTAURATION DE GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Il est précisé que Mme Francine GALY est arrivée en séance lors de l'examen de la délibération n°5 Opération "Découverte Sports Vacances" 2020/2021.

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent l'instauration de groupes de travail thématiques en lien avec les projets structurants du SIMAJE suivants : multi-accueil 60 places, centre aéré de Lourdes et restauration,
- 3°) approuvent la composition de chaque groupe de travail thématique comme suit :
 - les Vices-Présidents du SIMAJE,
 - un délégué membre de la commission permanente relevant de la thématique traitée,
 - la Directrice du SIMAJE,
 - les chefs des services techniques, finances, marchés, petite enfance, et scolaire du SIMAJE, étant précisé que ces groupes de travail pourront être menés en transversalité,
- 4°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 3 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "PARLEM !" POUR L'INITIATION À L'OCCITAN AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Il est précisé que Mme Francine GALY est arrivée en séance lors de l'examen de la délibération n°5 Opération "Découverte Sports Vacances" 2020/2021.

Après avis de la commission scolaire, péri et extrascolaire en date du 4 septembre 2020,

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la passation d'une convention avec l'association « PARLEM ! » pour l'initiation à l'occitan durant l'année scolaire 2020/2021, pour 11 classes des écoles de Poueyferré, Saint Pé, Lézignan, Ossen, Adé, Lannedarré et l'école maternelle du Lapacca à Lourdes pour un montant de 4 290 euros,

3°) autorisent M. le Président du SIMAJE ou son représentant à signer cette convention et tous les actes qui en découlent,

4°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 4 - ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES DE TOUSSAINT 2020, D'HIVER 2021 ET DE PRINTEMPS 2021

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Il est précisé que Mme Francine GALY est arrivée en séance lors de l'examen de la délibération n°5 Opération "Découverte Sports Vacances" 2020/2021.

Après avis de la commission scolaire, péri et extrascolaire en date du 4 septembre 2020,

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident d'ouvrir un accueil de loisirs sur le site du Lapacca à Lourdes regroupant à la fois la maternelle du Lapacca et l'école élémentaire du Lapacca, à la journée ainsi qu'à la demi-journée de 7h30 à 18h30 pour un effectif maximum de 130 enfants durant les vacances de Toussaint 2020, 130 enfants durant les vacances d'hiver et 150 enfants durant les vacances de printemps 2021, et un accueil de loisirs à l'école de Lézignan pour un effectif maximal de 50 enfants durant les vacances de printemps 2021,

3°) fixent les tarifs tels que mentionnés ci-dessus,

4°) autorisent M. le Président ou son représentant à signer tous les actes découlant de la présente délibération,

5°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 5 - OPÉRATION "DÉCOUVERTE SPORTS VACANCES" 2020/2021
--

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Après avis de la commission scolaire, péri et extrascolaire en date du 4 septembre 2020,

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident de proposer une opération « Découverte Sports Vacances » sur le site du palais des Sports à la demi-journée matin et/ou après-midi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, pour un effectif maximum de 36 enfants de 9 à 13 ans durant les vacances de Toussaint, du 19 au 30 octobre 2020, d'hiver, du 15 au 26 février 2021 et de printemps, du 19 au 30 avril 2021,

3°) fixent la contribution parentale à 2 euros par demi-journée et par enfant,

4°) autorisent M. Le Président ou son représentant à signer tous les actes découlant de la présente délibération,

5°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 6 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF/SIMAJE POUR LE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE "RELAIS ASSISTANTS MATERNELS"

Rapporteur : Guy VERGES

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les orientations du projet de fonctionnement du Relais assistants maternels (RAM) de la Ville de Lourdes pour la période 2020-2023,

3°) autorisent M. le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement 2020-2023 entre le SIMAJE et la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Hautes-Pyrénées, pour le versement de la prestation de service « Relais assistants maternels », ainsi que tout document relatif à cette convention,

4°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**N° 7 - AUTORISATION DU RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS AFIN D'ASSURER LE
REMPLACEMENT D'AGENTS MOMENTANÉMENT ABSENTS**

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) autorisent M. le Président à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles,
- 3°) précisent l'inscription au budget des crédits correspondants,
- 4°) autorisent M. le Président à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération,
- 5°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 8 - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Jean-Marc BOYA

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

M. Gérard CLAVE s'étant momentanément absenté, il ne prend pas part au vote de la délibération n°8 Admissions en non valeur.

- 1°) approuvent le rapport présenté,
- 2°) admettent en non valeur les titres énoncés dans le tableau ci-joint annexé, le montant total des sommes dues s'élevant à 5 081,88 €,
- 3°) précisent que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65- compte 6541 du budget 2020,
- 4°) autorisent M. le Président ou son représentant à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération,
- 5°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 9 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Preennent acte de la présente délibération.



Le Président,

Thierry LAVIT

A handwritten signature in black ink, written over the printed name "Thierry LAVIT". The signature is stylized and appears to be "Thierry Lavit".